



## DEMANDE POUR JEU LIBRE DANS MA RUE

### Identification du tronçon de rue

Nom de la rue : \_\_\_\_\_

Adresses paires de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresses impaires de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### Identification du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

### Modalités

#### Demande d'autorisation

Une demande d'autorisation permettant le jeu libre dans une rue doit être faite à l'aide du formulaire fourni par la municipalité.

Au formulaire doit être joint la feuille d'approbation du voisinage, soit être signé par plus de 50 % du nombre de portes de la rue ou de la portion de rue visée par la demande. **L'absence d'une réponse d'un citoyen est considérée comme un refus.**

#### Rues admissibles

Pour être une rue admissible, une rue doit :

- Avoir une limite de vitesse de 40 km/h maximum
- Ne pas être située devant un parc
- Avoir une longueur de 100 mètres minimum sans courbe et intersection
- Avoir une zone de transition d'une longueur de 30 mètres après l'intersection et/ou la courbe
- Être une rue publique

Une rue ou tronçon de rue pouvant être ciblée PEUT :

- Être une impasse

### LE PROCESSUS

#### Dépôt de la demande

*Signature de + de 50 % des gens concernés*

*Visite du secteur*

*Analyse du dossier*

#### Étude du dossier par le Comité de circulation

*Dépôt de la recommandation au conseil municipal*

#### Décision du conseil municipal



urbanisme@saintpaul.quebec



450-759-4040 #232





